

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 mai 2022

CP2022_05_57
id. 6432

Le 24 mai 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. DESCAZEAUX (pouvoir à M. BERTELLI), M. GONZALEZ (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION ET TARIFICATION 2022-2023 DE L'ESPACE DES AUGUSTINS

L'espace des Augustins a ouvert ses portes, en octobre 2010, au public et aux acteurs artistiques et culturels, partenaires et créateurs. Après deux années de fonctionnement, d'expériences et de réalisations, l'espace des Augustins s'est doté en 2012 d'un projet d'établissement adopté par l'Assemblée départementale. Depuis 2015, l'espace des Augustins connaît une montée en puissance de sa programmation.

Avant d'évoquer les spécificités de la saison culturelle 2022-2023, les grandes lignes de ce projet d'établissement seront retracées.

I – Rappel des principes directeurs du projet d'établissement

L'Assemblée départementale a souhaité orienter l'activité culturelle de l'espace des Augustins en direction du jeune public et du tout public.

L'identité de l'espace des Augustins est définie par sa vocation « à donner, par ses actions de sensibilisation, un sens aux arts : passeur de leur histoire, il doit apprendre au public à ouvrir ses sens et son esprit, à voir et entendre à travers des parcours et univers culturels ».

La programmation, qui met en œuvre toutes les formes d'art et de culture, de spectacles vivants, d'arts visuels et plastiques, est conçue de manière bi-partite, le Département, agissant comme prescripteur du cadre dans lequel interviennent « Tarn-et-Garonne arts et culture » et les partenaires de la politique culturelle départementale (l'association « confluences », direction des services départementaux de l'éducation nationale, l'espace Bourdelle, l'association « Pas Sans Toi », l'office central de coopération à l'école...).

Depuis la saison 2018-2019, les programmations sont caractérisées par une augmentation des actions proposées uniquement à l'initiative de l'espace des Augustins qui devient, de ce fait, le programmateur majoritaire de ce lieu.

Chaque saison est élaborée de manière structurée autour d'actions phares et d'actions périphériques. Cet espace n'est pas un espace de diffusion en tant que tel mais de sensibilisation aux arts faisant la part belle à la pratique et l'expérimentation.

Les manifestations se déroulant à l'espace des Augustins sont le fait d'artistes professionnels, d'historiens de l'art, de professionnels du cinéma, de services départementaux à vocation culturelle, qui apportent une caution professionnelle indispensable auprès du public.

II – Les dispositions propres à la saison 2022-2023

L'espace des Augustins propose une programmation 2022-2023 riche et complète pour un coût de 53 000 € (tableau annexé).

Celle-ci comprend trois expositions pour une saison allant de septembre 2022 à juin 2023.

La première exposition, relative à l'œuvre sculptée de l'artiste tarn-et-garonnaise Émilie Prouchet aura lieu du 8 novembre au 16 novembre 2022. La deuxième exposition, Xavier Krebs qui se déroulera du 7 février au 21 avril 2023 est le fruit du partenariat établi entre l'espace des Augustins et l'abbaye de Beaulieu. Enfin, comme chaque année, l'espace des Augustins accueillera le festival de sculpture du 12 au 25 juin 2023.

S'agissant de la vente de billets, celle-ci est également proposée par internet, ce qui participe à développer la visibilité de la programmation de l'espace et a permis la saison dernière, une notoriété et une fluidité plus grande de la programmation de l'espace des Augustins.

Le principe est de proposer, via un plateau téléphonique et un site internet, des ventes de billets pour l'espace des Augustins. Les partenaires distributeurs sont les suivants :

Leclerc, Auchan, Cora, Cultura ainsi que des comités d'entreprise ou revendeurs (Cezam....).

Financièrement, cette prestation de services est facturée sur la base d'une commission par ticket vendu et indexée en fonction du prix du billet.

Jusqu'à 24,99 €	De 25 à 34,99 €	De 35 à 44,99 €	De 45 € à 70 € (au-delà de 70 € la commission sera à négocié)
2,00 €	2,20 €	2,50 €	3,00 €

Enfin, comme chaque année, il convient également d'arrêter la tarification applicable aux spectateurs ainsi que les tarifs et les contrats de mise à disposition de l'espace des Augustins aux associations et aux partenaires désireux d'y produire des manifestations.

A- Tarifs des spectacles :

Les principes entérinés par l'Assemblée départementale sont les suivantes :

- gratuité des manifestations organisées directement par la collectivité lorsqu'elles concernent des expositions, des conférences et toute manifestation pour laquelle la gratuité est décidée lors de l'adoption du programme ;
- application, pour la programmation jeune public, éducation artistique et résidences d'artistes gérées par Tarn-et-Garonne arts et culture, d'un tarif de 4 € par élève (séance scolaire) et, pour les séances tout public, 8 € par adulte, 5 € pour le tarif réduit (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants).

La commission permanente a délégation pour fixer les tarifs des spectacles et les animations tout public payants programmés par le Département, qui devront rester très accessibles.

Parmi les manifestations programmées, les spectacles payants pourraient se voir appliquer les tarifs habituels :

Date	Spectacle	Prix
14 octobre 2022	Concert <i>Cissoko&Brotto</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
20-21 octobre 2022	Théâtre <i>J'ai trop d'Amis</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
10 novembre 2022	Concert <i>Carla Pires Fado</i>	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.

2 décembre 2022	Concert/lecture <i>Lettres à Ginette</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
9 décembre 2022	Théâtre <i>La métamorphose des cigognes</i>	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
15 décembre 2022	Danse <i>Brixta</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
10 février 2023	Concert classique <i>Trio Arnold</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
17 février 2023	Théâtre : <i>La K de Buzzatti</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.

17 mars 2023	Concert <i>Lonny</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
28 mars 2023	Théâtre <i>Le nez de Gogol</i>	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
31 mars 2023	Jazz Naccarato/Ferron	tarif plein adulte = 10 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.
14 avril 2023	Danse : Antipodas	tarif plein adulte = 18 €, tarif réduit = 8 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, jeunes -25 ans, titulaires de la carte CEZAM), gratuité pour les moins de 12 ans.

B - Mise à disposition de places gratuites à l'association Culture du Cœur 82

L'association « Culture du Cœur » a été créée en 1998 au niveau national pour lutter contre les exclusions et favoriser l'accès des plus démunis (public adulte/adolescents) à la culture sous toutes ses formes. Comme chaque année, il est proposé de réserver 4 places gratuites par spectacle payant de l'espace des Augustins au profit de cette association.

C – Tarifs de mise à disposition de l'espace des Augustins

Conformément à la délibération de la commission permanente du 28 août 2013, la mise à disposition de l'espace des Augustins s'effectue selon les règles ci-après énoncées :

En dehors de sa programmation, pour satisfaire des demandes particulières de location, le Département pourra ponctuellement, sur décision de son Président, mettre à disposition, à titre onéreux ou gratuit, les salles de spectacle ou d'exposition dans les conditions suivantes :

- disponibilité des locaux et du personnel départemental nécessaire au déroulement de la manifestation (accueil et/ou régisseur) ;
- obligation de présence d'un agent d'accueil de la collectivité départementale ;
- respect des obligations légales (en termes de sécurité, de droit du travail) et d'assurance.

D'autre part, des tarifs variables en fonction de la mise à disposition des personnels nécessaires au déroulement de la manifestation accueillie (accueil simple ou présence d'un régisseur) seront appliqués :

- forfait journalier de mise à disposition de la salle de spectacle : 1 200 € ;
- forfait journalier de mise à disposition de la salle d'exposition : 600 € ;
- forfait hebdomadaire de mise à disposition de la salle de spectacle ou de la salle d'exposition : 2 000 € ;
- heure de régisseur : 22 €.

Pour les associations et les organismes à vocation culturelle, partenaires de la politique d'action culturelle du Département, un demi-tarif sur les forfaits précités pourra être appliqué, dans les mêmes conditions que celles sus-visées.

Toutefois, la mise à disposition de l'espace des Augustins (salle de spectacle et d'exposition) est gratuite pour :

- les établissements d'enseignement,
- l'association Tarn-et-Garonne arts et culture.

En ce qui concerne les réservations des établissements scolaires pour des actions jeunes publics programmées par l'espace des Augustins, il est proposé de pérenniser, pour la saison 2022-2023, le principe d'un chèque de caution d'un montant de 50 € qui garantira la venue de la classe à la manifestation et l'optimisation de la jauge de la salle de spectacle.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 28 août 2013 relative à la tarification et à la mise à disposition de l'espace des Augustins,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le programme de la saison 2022-2023 de l'espace des Augustins tel que ci-annexé, pour un coût de 63 000 € ;
- Approuve tels que définis supra :
 - les tarifs des spectacles et les conditions particulières applicables au public,
 - les tarifs relatif à la mise à disposition de l'espace des Augustins,
 - la reconduction du principe d'un chèque de caution de 50 € en ce qui concerne les réservations des établissements scolaires.
- Approuve la gratuité d'entrées pour 4 places par spectacle payant de l'espace des Augustins à l'association Culture du Cœur 82.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL